

J' mon patrimoine

DOSSIER DE CANDIDATURE

à adresser au plus tard le 15 avril 2016 à :

marthe.boulangier@fondation-patrimoine.org

ou

Fondation du patrimoine – Concours « J'aime mon patrimoine »
23/25 rue Charles Fourier – 75013 Paris

Concours national ouvert aux élèves de CM1

organisé par la Fondation du patrimoine et la Fondation Culture & Diversité
grâce au soutien de FIMALAC

FONDATION



FONDATION
CULTURE &
DIVERSITÉ



Fimalac

En partenariat avec



Sous le haut patronage du



LE PROJET

Nature de l'élément patrimonial (mobilier ou immobilier) :

Adresse :

Commune :

Code postal :

Région :

Nombre d'habitants dans la commune :

DESCRIPTION

Expliquez l'histoire de cet élément patrimonial et de sa construction (date de construction, matériaux utilisés, personne à l'origine du projet, etc.)

LE PROJET

En quoi occupe-t-il une place importante dans la commune ?

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER :

- ✓ Dossier de candidature dûment rempli
- ✓ Fiche de renseignements pédagogiques
- ✓ Photographies
- ✓ Illustrations, dessins, cartes postales
- ✓ Un estimatif détaillé des travaux ou des devis

LA RESTAURATION

Pourquoi souhaitez-vous le restaurer ? (Préciser l'état actuel de l'élément patrimonial)

Description des travaux envisagés :

LE BUDGET

MAÎTRE D'ŒUVRE RESPONSABLE DES TRAVAUX

Nom : Prénom :

Tél. : Courriel :

BUDGET PRÉVISIONNEL (en HT)

€

€

€

€

€

€

Total : €

Veuillez noter que les travaux prévus dans le cadre de ce projet ne devront pas excéder 15 000 € HT

PLAN DE FINANCEMENT

Subventions publiques / privées sollicitées

(Préciser l'origine et le montant des subventions demandées)

Institution/structure sollicitée	Montant sollicité	Montant obtenu
<input type="text"/>	€ <input type="text"/>	€ <input type="text"/>
<input type="text"/>	€ <input type="text"/>	€ <input type="text"/>
<input type="text"/>	€ <input type="text"/>	€ <input type="text"/>
<input type="text"/>	€ <input type="text"/>	€ <input type="text"/>
<input type="text"/>	€ <input type="text"/>	€ <input type="text"/>

Part restant à la charge de la commune : €

RECOMMANDATION POUR LE PROJET DE RESTAURATION

Cette recommandation sera rédigée par un spécialiste (architecte en charge du projet, représentant du service territorial d'architecture et du patrimoine, responsable d'une association locale qui œuvre en faveur du patrimoine, délégué de la Fondation du patrimoine, ou toute autre personne compétente dans le domaine de la restauration du patrimoine).

Nom :

Prénom :

Fonction :

Date et signature

Si besoin, n'hésitez pas à contacter le représentant de la Fondation du patrimoine de votre département.

Retrouvez toutes les coordonnées sur www.fondation-patrimoine.org

LE MOT DE M. OU MME LE MAIRE

Nous nous engageons à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la réception du prix, si le dossier est retenu.

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter les modalités.

Cachet de la mairie

date et signature

REGLEMENT

1- Objet du concours

Le concours « J'aime mon patrimoine ! » est un concours national visant à récompenser un projet de restauration d'un élément patrimonial communal soutenu par des élèves de CM1 et autour duquel le professeur aura construit un projet pédagogique.

2- Organismes du concours

Le concours est organisé par la Fondation Culture & Diversité et la Fondation du patrimoine, avec le soutien de FIMALAC, membre fondateur de la Fondation du patrimoine, et en partenariat avec le *Petit Léonard*.

3- Conditions de participation

La participation au concours est gratuite.

Le concours est ouvert aux élèves de CM1 scolarisés dans des écoles publiques uniquement et relevant de la politique d'éducation prioritaire ou situées en zone rurale (communes de moins de 3 000 habitants), situées dans toutes les académies de France.

L'élément patrimonial – mobilier ou immobilier – choisi ne peut être protégé au titre des monuments historiques. Le montant des travaux ne devra pas excéder 15 000 euros (il peut s'agir d'une tranche, mais elle doit être suffisamment conséquente et suffisamment identifiable dans la réalisation des travaux).

Les élèves doivent compléter avec leur professeur le dossier de candidature, et y joindre les pièces demandées, à savoir :

- des photographies de bonne qualité ;
- des illustrations, des dessins, des cartes postales ou tout autre élément permettant de présenter le projet à restaurer ;
- un estimatif des travaux ou des devis pour les travaux à entreprendre sur le projet présenté.

Pour être complet, ce dossier doit comporter la lettre de recommandation d'un spécialiste du patrimoine et la lettre d'engagement du maire de la commune ou d'un de ses représentants à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de l'annonce des résultats du concours.

4- Déroulé du concours

Le lancement officiel du concours a lieu le 15 septembre 2015.

Les candidats ont jusqu'au 15 avril 2016 pour adresser leur dossier à la Fondation du patrimoine - concours « J'aime mon patrimoine ! » - 23,25 rue Charles Fourier - 75013 Paris ou par voie électronique à marthe.boulangier@fondation-patrimoine.org

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux conditions de participation du présent règlement ne sera pas étudié.

Le jury se tiendra au courant du mois de mai 2016.

REGLEMENT

Pour toute question relative au dossier de candidature, les candidats peuvent contacter le représentant de la Fondation du patrimoine de leur département. Toutes les coordonnées sont disponibles sur www.fondation-patrimoine.org.

5- Composition du jury

Le jury sera composé de représentants des trois organisateurs et de personnalités qualifiées. Le jury se réserve le droit de demander toutes pièces complémentaires qui lui paraîtraient utiles pour la bonne appréciation du dossier. Les décisions du jury sont souveraines et non susceptibles de recours de quelque nature que ce soit. Elles présupposent que les titulaires des dossiers sélectionnés acceptent sans réserve l'application objective des critères de sélection.

6- Dotation du prix et remise du prix

Ce concours est doté de trois prix :

- Grand prix : 6 000 euros et un abonnement au magazine *Petit Léonard* par élève ;
- Mention spéciale « réseau éducation prioritaire » : 5 000 euros et un abonnement au *Petit Léonard* pour la classe ;
- Mention spéciale « zone rurale » : 5 000 euros et un abonnement au *Petit Léonard* pour la classe ;

Les dotations financières sont dédiées aux projets de restauration proposés dans les dossiers de candidature et seront remises aux communes.

Ces dotations peuvent éventuellement être divisées entre plusieurs lauréats si les budgets des projets le permettent.

En outre, un diplôme et une récompense seront offerts à l'ensemble des élèves des classes lauréates.

Les remises de prix se feront localement impliquant les classes et les communes lauréates. Les organisateurs et les membres du jury pourront assister aux cérémonies.

7- Cession des droits des photographies et de toute autre illustration concernant le concours

Les candidats certifient avoir les droits des photographies et illustrations envoyées dans le cadre du concours « J'aime mon patrimoine ! ».

Les candidats certifient céder gracieusement, à la Fondation du patrimoine, et aux organisateurs du concours, les droits de reproduction sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour une période de 15 ans renouvelable, des photographies et des illustrations du projet présenté dans le cadre du concours « J'aime mon patrimoine ! » dans le cadre exclusif de leurs campagnes d'information, de sensibilisation et de communication et de leurs interventions pour la sensibilisation au patrimoine des jeunes publics.

8- Acceptation du règlement

Le seul fait de participer au concours « J'aime mon patrimoine ! » implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.